

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1854

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	5 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	5 000 000	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement accroît les financements de l'ANCT pour financer de nouvelles expérimentations des Territoires Pilotes de Sobriété Foncière.

La démarche "Territoires pilotes de sobriété foncière" (TPSF) est une démarche expérimentale visant à accompagner certains territoires dans leur stratégie de sobriété foncière, au regard des enjeux liés à l'artificialisation des sols et à l'étalement urbain. Elle "aide les collectivités dans la définition de leur stratégie urbaine et leur permet de réinventer un modèle de densification/ dédensification s'appuyant sur la qualité de vie qu'offre une ville à taille humaine" (site de l'ANCT).

Car il est souvent nécessaire de construire, de produire des nouveaux logements, en neuf ou en réhabilitation. Mais le système d'urbanisation actuel ne parvient pas encore à penser de construction sans destruction des sols.

A travers cette expérimentation de nombreux territoires ont pu se régénérer sans artificialiser les sols. C'est le cas de Grand Poitiers, qui a piloté 4 projets :

À Chasseneuil-du-Poitou, aux Portes du Futur, une frange commerciale et spécialisée où la diversification avec du logement pourrait donner de la mixité de fonctions aux espaces et ainsi favoriser le cadre de vie

À Poitiers, aux abords du parc à Fourrages dans le quartier du Pont-Neuf, densifier de manière douce le foncier sous-occupé en étant attentif au maintien des cœurs d'îlot

À Chauvigny, en bord de Vienne, réinvestir les logements vacants et du bâti patrimonial tout en dédensifiant et renaturer

À Lusignan, en centre-ville, réinvestir un bâti vacant et agir sur la sous-occupation de l'habitat.

La réussite de ces expériences doit conduire à changer d'échelle, comme le propose le rapport de FNH et de la Fondation Abbé Pierre « Réussir le ZAN en réduisant le mal-logement : c'est possible ! ». Ainsi, cet amendement propose une multiplication par dix des crédits alloués à cette expérimentation.

Par cet amendement il est proposé de transférer 5 millions d'euros en AE et en CP vers l'action 13 du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » depuis l'action 01 – Aides personnelles du programme 109 - Aide à l'accès au logement. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.